



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Région Sud Est
Hélène Berrier 07.76.11.53.21
Fatima Oulhachmi 06.43.44.93.82
snpespaca@gmail.com



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Chronique d'une catastrophe annoncée

Le CEF de la PJJ de Marseille (Les Cèdres).

Après une énième situation de violence et de menace à l'encontre d'une éducatrice, le SNPES-PJJ-FSU-13 a été saisi par les personnels du CEF public de Marseille, les Cèdres.

Un courrier de l'équipe éducative vient d'être transmis au Directeur Interrégional, via la voie hiérarchique. L'équipe éducative alerte le Directeur Interrégional quant à la dégradation vertigineuse de leurs conditions de travail, la perte du sens même de leurs missions et l'accueil des adolescents qui peut désormais être considéré comme maltraitant. Cette alerte collective signifie clairement que le point de rupture est proche

Cela fait maintenant plusieurs mois, que ces professionnel.le.s martèlent à leur hiérarchie les difficultés dans leur quotidien de travail. Mais ces alertes ne sont suivies d'aucun acte et encore moins d'une remise en question ou d'une prise de conscience de la gravité de la situation. Pour les personnels, la perte de sens est aujourd'hui abyssale. Pourtant, remplis d'intentions et de volontés professionnelles infaillibles, il ne leur semble plus possible d'exercer leurs missions éducatives, ni de mettre la dimension éducative au centre de leurs préoccupations. L'articulation des différents échelons de la direction du service avec les personnels est complètement dysfonctionnante.

La gestion du quotidien et du planning vient prendre toute la place et empêche toute tentative pour penser la prise en charge des jeunes. On atteint même des sommets d'impéritie quand on découvre que les réflexions sur les missions éducatives et les analyses de situation en réunion sont quelquefois censurés... Pire encore, les rapports rédigés par les éducatrices sont modifiés par la hiérarchie, sans en avoir informé le.la rédacteur.trice. Il va s'en dire que cet état de fait, au-delà de l'aspect scandaleux, insécurise les personnels. Les écrits restent et engagent la responsabilité du.de la professionnel.le... mais également de la hiérarchie qui les valident...Cela vient une fois de plus parler du manque de considération et de communication, mais surtout d'une infantilisation inadmissible de la direction du service.

**Les personnels sont aujourd'hui fatigués,
épuisés et usés par ce contexte de méfiance à tous les étages.
La mise en danger pour les personnels et pour les jeunes est importante.**

L'imperméabilité entre la sphère privée et la sphère professionnelle n'est même plus garantie. Quand la dimension professionnelle fait intrusion de manière récurrente dans la sphère privée, au besoin du planning et des remplacements, c'est une atteinte aux droits des personnels. Quand les heures supplémentaires, pour certain.e.s, sont extrêmement conséquentes et ne peuvent même plus être récupérées, c'est encore une fois une atteinte aux droits des personnels.

Quand les arrêts-maladies et les accidents de service sont réguliers et qu'aucune réflexion n'est posée sur ces fréquences, on est clairement dans un dysfonctionnement de gestion des personnels. Il s'agit pourtant d'un des symptômes du malaise grandissant. La dimension Santé et Sécurité au Travail et bien-être au travail semble complètement bannie dans cette structure. Mais, au moins, la direction de service ne pourra plus « taxer » les arrêts-maladies des personnels, de déclarations de « complaisance », car aujourd'hui, la directrice de service et une responsable d'unité éducative sont eux aussi en situation d'arrêt-maladie. La situation est plus qu'alarmante et ce n'est pas avec un séminaire d'équipe qu'on réglera les multiples problèmes institutionnels qui traversent ce service depuis plus de deux ans.

Une fois de plus les décisions sont totalement en décalage et pas à la hauteur de ce que traverse l'équipe et de ce que vivent les adolescents. Dans l'intervalle, l'intérim de direction est confiée...au directeur stagiaire. Ce qui montre le niveau de prise de conscience de la gravité de la situation par la direction territoriale 13 qui semble détourner le regard... Et, ce week-end, ce qui devait arriver est arrivé. Encore une situation de violence contre un éducateur qui a été agressé et qui a dû se rendre seul aux urgences. Résultat : protocole violence non enclenché...

Dans ce contexte, les mineurs confiés sont également victimes de cette situation explosive. La structure n'est plus en capacité de leur garantir des conditions d'accueil sécurisante et une prise en charge cohérente et structurée. Le SNPES-PJJ-FSU-13 a déjà alerté à plusieurs reprises le directeur territorial du contexte délétère de ce service. On est contraint de constater que les haussements d'épaule ne sont plus une réponse adaptée.

Face à ces conditions de travail déplorables, aux nombreux arrêts-maladies, aux accidents de service qui se multiplient, **le risque de voir une situation dramatique arrivée, est désormais une hypothèse très présente** Nous avons également alerté le président du CHSCT départemental qui est...le directeur territorial de la PJJ...là encore le manque de réaction est totalement insatisfaisant face au risque actuel.

Les personnels de ce service veulent revenir au sens de leurs métiers, de leurs missions, débattre de projets pédagogiques, de projets éducatifs pour les mineurs confiés co-construits avec les services de milieu ouvert, dans la communication et l'échange, dans la pluridisciplinarité, tout en s'appuyant sur un socle théorique et méthodologique travaillé collectivement. Mais pour cela il faut au préalable que les directions puissent à nouveau réinstaller un climat de confiance et permettre un cadre de travail qui n'obère pas les conditions de travail. Actuellement, les personnels en sont à penser leur survie professionnelle et à protéger les adolescents qui leur sont confiés.

Dans cette urgence, nous demandons une audience auprès du DIR Sud-Est avec l'équipe des Cèdres. Une suspension de l'activité doit faire partie clairement des hypothèses de travail pour les jours à venir.

Au travers de la situation que traverse ce service, le SNPES-PJJ-FSU réaffirme son opposition aux CEF.